



SERVICE CANTINE

Charte du personnel de service

- 1) *Comportement et attitude exemplaires vis-à-vis des enfants et du personnel encadrant*
- 2) *Ponctualité au travail : je badge avant et après mon service*
- 3) *Respect des règles de sécurité, d'hygiène et du règlement cantine*
- 4) *Contrôle systématique et rigoureux des listes d'accès à la cantine*
- 5) *Pas de discussion ni de message à caractère politique ou religieux*
- 6) *Interdiction d'être sous l'emprise de l'alcool ou de fumer durant son service*
- 7) *En cas de problème, en avertir le manager ou son assistant*